



Délibération n° 31 / 2020

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE  
DE L'HERAULT  
07 JUIL 2020  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, , Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme CALMES Anne-Marie (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gérard SABLOS (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances – Annulation d'un titre de recette**

*Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances, expose au conseil municipal :*

Dans le cadre de la pandémie de covid-19, une période de confinement a été mise en œuvre afin de limiter la propagation du virus.

A cet effet, l'ensemble des commerces non essentiels ont été fermés voyant ainsi le chiffre d'affaire de ces derniers en nette baisse.

La Commune est propriétaire d'un local situé 7 place du 11 novembre. Celui-ci est occupé par la SAS ISULA représentée par Madame DUPUY Florence. En temps normal, l'activité principale de ce commerce est la restauration sur la place. Pour limiter les conséquences économiques de la pandémie sur son activité, la SAS ISULA a essayé de proposer et de développer la vente à emporter.

Cependant face aux charges fixes incompressibles inhérentes à ce type de commerce, la SAS ISULA rencontre actuellement des difficultés relatives à la diminution de ses recettes. Elle a donc saisi la commune pour demander une aide.

Monsieur SAMMUT expose que dans le cadre de la pandémie de covid-19, une période de confinement a été mise en œuvre afin de limiter la propagation du virus.

A cet effet, l'ensemble des commerces non essentiels ont été fermés voyant ainsi le chiffre d'affaire de ces derniers en nette baisse.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 31/2020**

**Objet : Finances – Annulation d'un titre de recette**

La Commune est propriétaire d'un local situé 7 place du 11 novembre. Celui-ci est occupé par la SAS ISULA représentée par Madame DUPUY Florence. En temps normal, l'activité principale de ce commerce est la restauration sur la place. Pour limiter les conséquences économiques de la pandémie sur son activité, la SAS ISULA a essayé de proposer et de développer la vente à emporter.

Cependant face aux charges fixes incompressibles inhérentes à ce type de commerce, la SAS ISULA rencontre actuellement des difficultés relatives à la diminution de ses recettes. Elle a donc saisi la commune pour demander une aide.

Conscients de ces difficultés, par solidarité, et, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** le titre de recette n°137 du 14/04/2020 d'un montant de 1 000 € à l'encontre de la SAS ISULA

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29 (dont 4 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2020

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN